



Abandon de poste, salaire negatif

Par **loytika**, le **08/04/2014** à **18:31**

Bonjour,

Suite à un congés sans solde de 1an je souhaite quitter mon entreprise. Celle-ci ne voulant pas faire une rupture conventionnelle, je suis rentrée dans une procedure d'abandon de poste. Cela fait plus d'1 mois que je ne me suis pas présentée dans les locaux et j'ai reçu une premiere lettre reommandée demandant de justifier mon absence, à laquelle je n'ai pas répondu.

Ce matin j'ai reçu un bulletin de salaire de - 2500€, comme si l'integralité de mon salaire avait ete deduite?

Dans le details :

Salaire de base - 3000€

Conge sans solde -3000€ (ce qui est normal!)

Absence complete -3000€ ?? Que cela signifie?

Je n'y comprends plus rien? Est ce que je dois cette somme a mon entreprise?

Merci de votre aide

Par **aguesseau**, le **08/04/2014** à **18:49**

bjr,

sachez que l'abandon de poste (qui n'est pas une procédure réglementé)est la plus mauvaise solution pour le salarié qui peut toujours démissionner.

en effet l'employeur n'a aucune obligation de vous licencier, vous restez dans l'effectif de l'entreprise sans être payé, vous ne pouvez pas retravailler et vous ne touchez pas d'indemnités de chômage.

je ne crois pas que vous deviez cette somme à l'entreprise même si elle peut vous assigner devant le tribunal compétent afin d'obtenir des dommages et intérêts.
vous pouvez lire sur ce site tout les questions et réponses relatives à l'abandon de poste.
cdt